



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14 :

## COMMUNE DE GRATTERY

### Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

Annexe : extrait du CGCT

---

## I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base DGFIP 2019)

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale 01/01/2021	217			
Nbre foyers fiscaux	112			
Part des foyers non imposables	43.8 %	50.3 %	46.7 %	50.7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	34 729	23 635	25 615	24 110

Données économiques	Commune 2019	Commune 2020	Moyenne Départ.	Moyenne Région.	Moyenne Nation.
Nombre de logements imposés à la TH	92	96			
Dont résidences secondaires	2.2 %	2.1 %	16.7 %	21.6 %	27.2 %
Bases communales imposées en Foncier bâti	153.876	148 306			
Dont % locaux habitation	96.4%	96.3%	89.6 %	86.9 %	77.2 %
Dont % locaux à usage pro ou commercial	3.6%	3.7%	4.5%	5%	5.8 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	9	7	4	5	6
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	
Dont au profit du GFP	6	7	4	5	6
Nbre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	7	8	5	5	6
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
Dont au profit du GFP	7	8	5	5	6

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

### Généralité des deux sections :

#### RESULTAT D'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	2021	2020	INVESTISSEMENT	2021	2020
DEPENSES FONCTIONNEMENT	183 756.55	138 458.32	DEPENSES INVESTISSEMENT	32 963.18	185 175.19
RECETTES FONCTIONNEMENT	213 539.37	158 829.10	RECETTES INVESTISSEMENT	21 441.03	522 818.31
RESULTAT 2021	29 782.82	20 370.78	RESULTAT 2021	-11 522.15	337 643.12
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	133 792.24	113 421.46	REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	300 737.32	-36 905.80
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>163 575.06</b>	<b>133 792.24</b>	<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>289 215.17</b>	<b>300 737.32</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

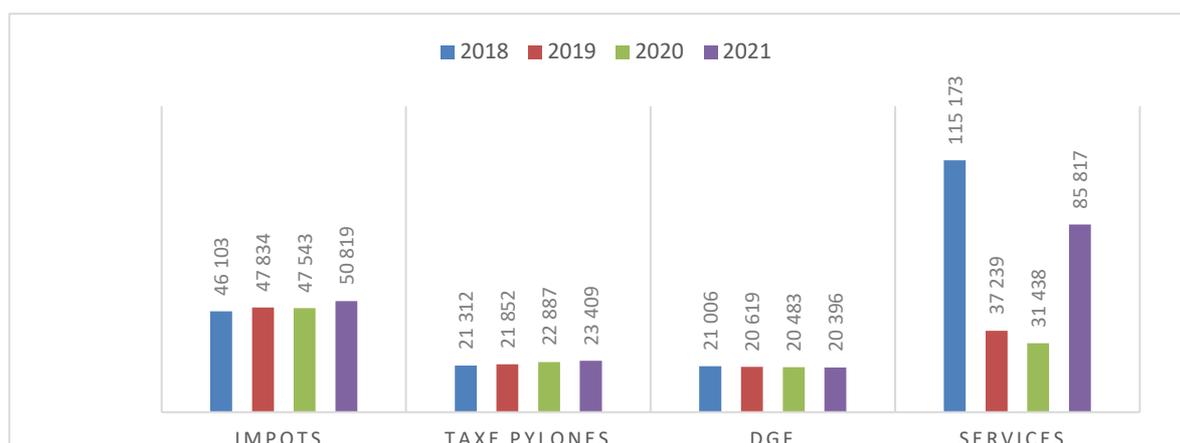
	Total	Par habitant
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	183 756.55 €	846.80 €
<b>Recettes Fonctionnement</b>	213 539.37 €	984.05 €
<b>Capacité d'autofinancement</b>	29 782.82 €	

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 213 539.37 € (2020 : 138 458.32 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (DGF).

A noter en 2021 : une augmentation des recettes de services liée à une vente exceptionnelle de bois tombés suite aux intempéries.



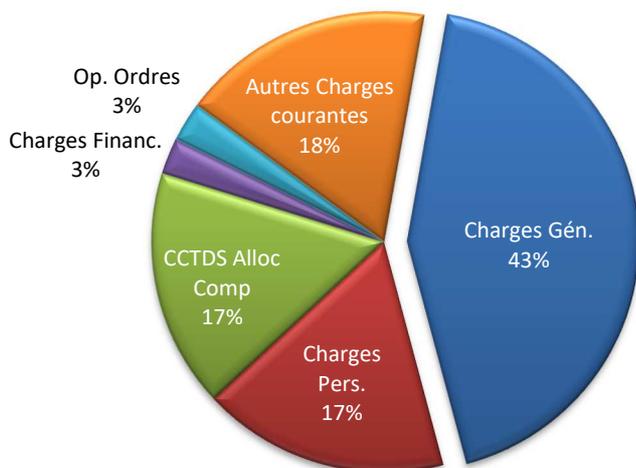
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 183 756.55 € (2020 : 138 458.32 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement :

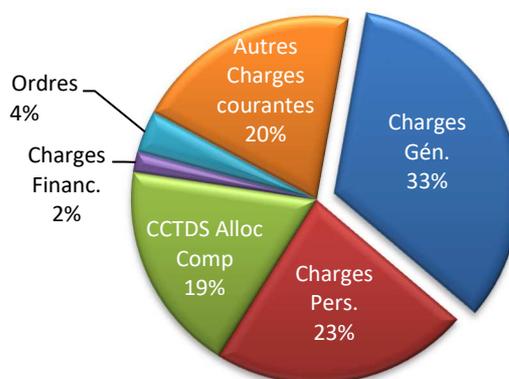
- Des salaires du personnel (1 secrétaire ½ temps, 1 employé de commune 1/3 temps, 1 agent d'entretien 4h/sem), à noter qu'à la suite du départ en retraite de l'agent d'entretien, le conseil municipal a fait le choix de passer par un prestataire de service local (autoentreprise « Marinnet » sur la même durée horaire.
- De l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des intérêts des emprunts à payer, et des allocations

compensatrices versées à la Communauté de commune pour les charges transférées (scolaire, voirie)

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2021



## CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2020



	2021	2020
Charges Gén.	79 193.07 €	46 365.52 €
Charges Pers.	31 611.41 €	31 267.60 €
CCTDS Alloc Comp	30 767.00 €	25 698.00 €
Charges Financ.	4 639.00 €	2 484.57 €
Op. Ordres	5 084.34 €	5 081.00 €
Autres Charges courantes	32 461.62 €	27 561.63 €

A noter en 2021 une nette augmentation des charges courantes correspondant à :

Charges gén. en augmentation	2021	2020	
Frais de gardiennage	5 427.08 €	546.68 €	ONF varie en fonction des ventes de bois de l'exercice précédent
fetes et ceremonies	4 342.91 €	1 391.63 €	Reprise en douceur des manifestations
annonces et insertions	1 300.60 €	0.00 €	dépense obligatoire Instauration du Droit de Préemption
entretien bois et forêts	5 728.25 €	0.00 €	Coupes de bois vendus et bois dangereux D322
entretien et rép voirie	1 761.20 €	0.00 €	Nettoyage voirie et avaloirs
entretien reparations bât. Publiques	5 043.65 €	144.52 €	Réparation clocher église intempéries
contrats prestation serv	4 994.75 €	2 582.83 €	Pôle ADS urbanisme augmente en fonction des dossiers
Combustible (fioul)	8 139.48 €	4 616.90 €	Fioul chauffage commune augmentation du prix
	36 737.92 €	9 282.56 €	

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Total	Par habitant
<b>Dépenses Investissement</b>	32 963.18 €	151.90 €
<b>Recettes Investissement</b>	21 441.03 €	98.80 €

**DEPENSES d'investissement : 32 963.18 €** (47 508.41 € en dépenses réelles 2020)

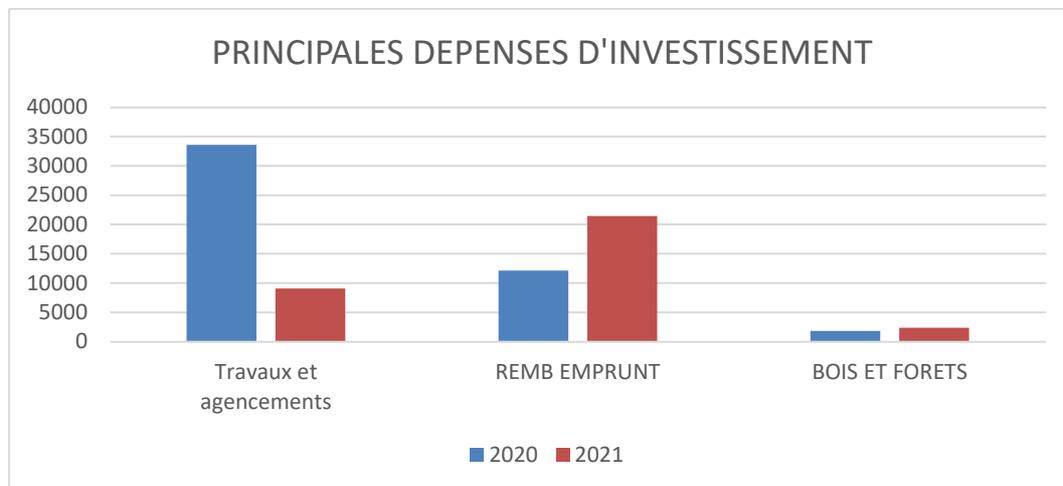
Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

Précision faite sur le montant total des dépenses :

### Travaux d'enfouissement de réseaux :

- Principal projet de travaux, démarré en 2021 pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> phase. 4 à 5 phases prévues au total de 2021 à 2025. Cependant les montants n'apparaissent pas puisque aucune facture n'a été reçue en 2021, les montants sont donc reportés en 2022

Les dépenses liées au remboursement du Capital des emprunts augmentent avec le début de remboursement de l'emprunt des travaux d'enfouissement de réseau.



Travaux et achats d'investissements réalisés en 2021 :

PROJET INVESTISSEMENTS 2021	REALISE
<i>Travaux sylvicoles 2021</i>	2 344.75 €
Remplacement du projecteur HS achat d'une caméra (dépôts sauvages)	919.00 €
Ordinateur Adjoints Tablette tactile	2 218.28 €
Dalles amortissantes Aire de jeux	2 046.60 €
Panneaux de signalisation de voirie chemin de la Paule et N° de rue nouveaux habitants - Barrières Mobilier urbain	3 885.36 €
<b>TOTAL DEP INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>11 413.99 €</b>

RESTE A REALISER SUR EXERCICE 2022	ENGAGÉ
ACQUISITION TERRAINS ET BATIMENTS FERME	90 000.00
TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	206 804.32
ENFOUISSEMENT RESEAUX CONCEDES ELEC.	47 986.76
<b>TOTAL DEP INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>344 791.08 €</b>

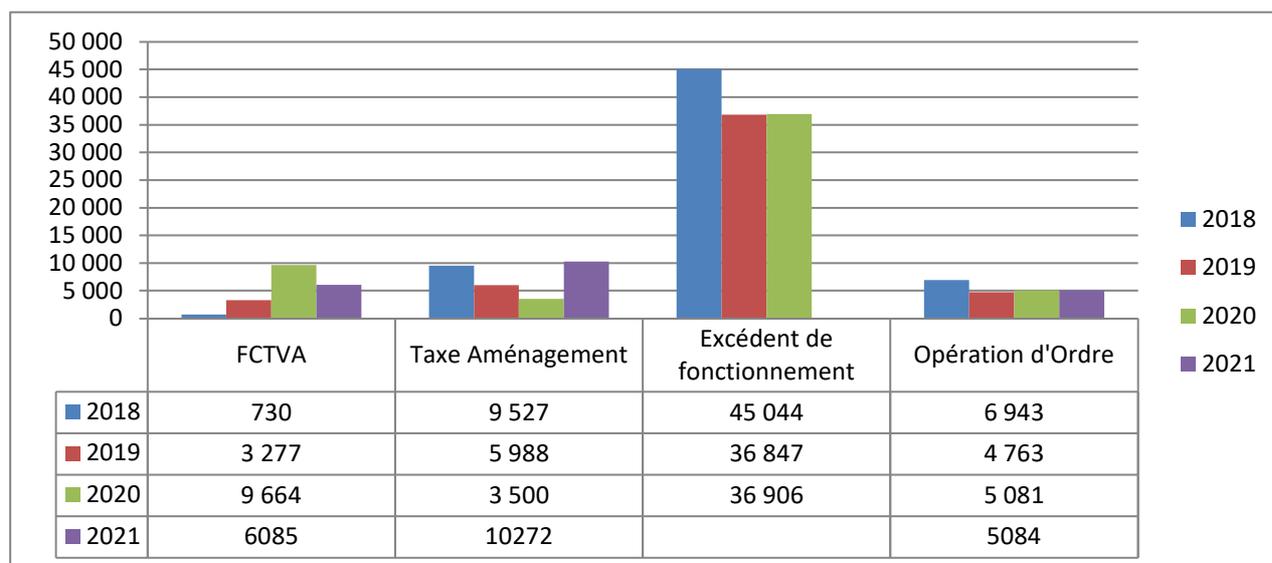
## **RECETTES d'investissement :** 21 441.03 € (522 818.31 € en 2020)

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2019 pour 2021), de la taxe d'aménagement correspondant aux constructions sur le territoire communal, de l'excédent des exercices antérieur si existant et recettes liées à l'emprunt.

En 2021 on note une diminution considérable des recettes d'investissement par rapport à 2020 année d'encaissement de l'emprunt de 330 000 € pour réaliser les travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.

Elles retrouvent un cours normal par rapport aux autres exercices.

*\* non inclus dans ce graphique excédent de fonctionnement de 300 737.32 €*



### **III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Pour financer les travaux d'importance, la commune a contracté deux emprunts :

- 1- **Relatif aux travaux de renforcement du réseau défense & incendie** contracté en 2006 pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2026.
- 2- **Relatif aux travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.** Nouvellement contracté en 2020 pour une durée de 25 ans soit jusqu'en 2045.

Nature Emprunt	Durée	Montant	Annuité de l'exercice (capital)	Capital restant dû au 31/12/2019	Capital restant dû au 31/12/2020
Défense Incendie	20 ans	160 000 €	9 510.02 €	54 132.11€	44 622.09 €
Enfouissement réseaux	25 ans	330 000 €	11 924.27 €	327 034.72 €	315 110.45 €
TOTAL des emprunts			21 434.29 €	381 166.83 €	359 732.54 €

### **IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUITS**

Dans le cadre de la poursuite de la réforme de la fiscalité directe locale en lien avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation n'est plus mis au vote car figé sur le taux de 2017 (6.52%). Seules les bases sont amenées à évoluer.

Un système de compensation est instauré pour permettre aux collectivités de maintenir le montant de leurs recettes.

## NOUVEAUTE 2021 :

Les différentes réformes des impôts induites par la dernière loi de finance et la suppression de la taxe d'habitation ont engendré pour les communes d'importantes modifications en matière de vote des taux des taxes directes locales à compter de 2021 à savoir :

- **La Taxe d'habitation a disparu.** (TH)
- Elle a été **remplacée** par la part départementale de **la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.** (TFPB)
- Les communes ont voté leur **nouveau taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties** comme suit :

**Taux com. 2020 TFPB (16.55 %) + Taux Dép. 2020 TFPB (24.48%) = Nouveau taux de référence TFPB (41.03%).**

**Aucune variation des taux en 2021, ces modifications n'ont eu aucun impact pour les particuliers.**

Taux d'imposition 2020 pour rappel :

~~Taxe d'habitation~~      Taxe foncière bâti 16.55%      Taxe foncière non bâti (35.19%)

Taux 2021

~~Taxe d'habitation~~      Taxe foncière bâti 41.03 %      Taxe foncière non bâti (35.19%)

Produits des taxes directes Locales	2019:	2020 :	2021 :
	48 501 €	47 543 €	50 819 €

*La variation des recettes coïncide avec la variation des bases de calculs et des mouvements de population.*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 6 avril 2022

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



## Annexes

*Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*